

AMEN BANK

Résolutions adoptées AGO du 11 juin 2009

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 comme suit :

	2008
BENEFICE DE L'EXERCICE	40 089 604,916
REPORT A NOUVEAU	650,578
1er reliquat	40 090 255,494
RESERVES LEGALES	0,000
BENEFICE A REPARTIR	40 090 255,494
RESERVE A REGIME SPECIAL	2 809 487,384
2ème reliquat	37 280 768,110
DIVIDENDES STATUTAIRES AU TAUX DE 5%	4 250 000,000
SUPER DIVIDENDES AU TAUX DE 6%	5 100 000,000
FONDS SOCIAL	2 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	25 630 000,000
REPORT A NOUVEAU 2008	768,110

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes et superdividendes pour le 19 juin 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs de Monsieur Mahmoud BABBOU, Monsieur Néji Mhiri, Monsieur Mongi LOUKIL, La COMAR, La Société Parenin, et La Société Le Pneu, arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Karim BEN YEDDER, Monsieur Mahmoud BABBOU, Monsieur Néji Mhiri, La COMAR, La Société Le Pneu, et La Société Parenin, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaires qui aura à statuer sur l'exercice 2011.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les EF de :
Monsieur Rachid BEN YEDDER	2010
Monsieur Béchir BEN YEDDER	2010
Monsieur Ahmed EL KARM	2010
La société PGI	2010
Monsieur Ridha BEN GAIED	2010
Monsieur Nébil BEN YEDDER	2010
Monsieur Karim BEN YEDDER	2011
Monsieur Néji Mhiri	2011
Monsieur Mahmoud BABBOU	2011
La COMAR	2011
La Société Le Pneu	2011
La Société Parenin	2011

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Cinquième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet « les commissaires aux comptes associés M.T.B.F membre de Price Waterhouse Coopers », représenté par M. Belaifa venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe pour l'année 2008 le montant des jetons de présence à 180 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 25 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Résolutions adoptées
Assemblée Générale Extraordinaire
du 11/06/2009

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'augmentation du capital et décide de porter le capital social d'Amen Bank de 85 à 100 millions de dinars en deux opérations simultanées comme suit :

- Emission de 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour porter le capital de 85 à 92,5 millions de dinars. Le droit de souscription sera attribué aux anciens actionnaires à concurrence de 3 actions nouvelles pour 34 anciennes.
- Emission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et porter le capital de 92,5 à 100 millions de dinars. Ces actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires à concurrence de 3 actions nouvelles gratuites pour 37 actions anciennes.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires. Le cas échéant l'augmentation du capital peut être limitée au montant des souscriptions réalisées s'il atteint 3/4 au moins de l'augmentation décidée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à apporter aux statuts toutes les modifications conséquentes à l'augmentation de capital décidée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve sur proposition du Conseil d'Administration d'Amen Bank, la modification des articles 7, 16, et 27 des statuts pour les rendre conformes aux dispositions légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits de procès verbal de la présente assemblée, tout pouvoir pour effectuer tout dépôt et remplir toute formalité de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

ACTIF	NOTE	31/12/2008
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TG T	3-1	228 831
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3-2	117 766
AC3- Créances sur clientèle	3-3	2 344 768
AC4- Portefeuille titres commercial	3-4	1 437
AC5- Portefeuille d'investissement	3-5	421 043
AC6- Valeurs immobilisées	3-6	98 897
AC7- Autres actifs	3-7	33 247
TOTAL ACTIF		3 245 989

PASSIF	NOTE	31/12/2008
PA1- Banque centrale et CCP	4-1	0
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4-2	80 277
PA3- Dépôts de la clientèle	4-3	2 440 681
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4-4	306 835
PA5- Autres passifs	4-5	123 135
TOTAL PASSIF		2 950 928

CAPITAUX PROPRES	NOTE	31/12/2008
CP1- Capital	5	85 000
CP2- Réserves	5	209 637
CP3- Actions propres	5	0
CP4- Autres Capitaux Propres	5	423
CP5- Résultats reportés	5	1
CP6- Résultat de l'exercice	5	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		295 061
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 245 989

MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DES BENEFICES

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	fond social & de retraite	Report	Resultat de la periode	Total
SOLDE AU 31/12/2008 AVANT REPARTITION	85 000	10 189	155 333	13 798	1	40 090	304 411
Affectation AGO du 11 juin 2009			28 440			-28 440	0
Dividendes						-9 350	-9 350
Mouvement Fonds social et de retraite				2 300		-2 300	0
Transferts des réserves aux provisions						0	0
Mouvement Actions propres						0	0
Résultat de l'exercice 2008						0	0
SOLDE AU 31/12/2008 APRES REPARTITION	85 000	10 189	183 773	16 098	1	0	295 061